Image not found or type unknown

Nationalité des cheminots algériens

Par **Nanas**, le **10/12/2018** à **12:58**

Bonjour
S'il vous plaît j'aimerais savoir comment ça marche pour avoir le décret de naturalisation de mon grand père maternel qui était cheminot depuis l'age de 20 ans il est né en 1909 sachant qu'il a même reçu la légion d'honneur je ne peux vous dire en quelle année
Je vous remercie de bien vouloir me répondre
Cordialement Nanas

Par **youris**, le **10/12/2018** à **13:39**

bonjour,
comme souvent répété, en 1962 à l'indépendance de l'algérie, les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française.
si votre grand-père était dans cette situation, il a reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française en 1962 ainsi que ses enfant mineurs.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés